INSTITUT
DE LA STATISTIQUE
DU QUÉBEC

www.stat.gouv.qc.ca

Zoom santé

Juin 2016 | Numéro 59

Le travail rémunéré pendant les études et la santé mentale des jeunes : le nombre d'heures travaillées compte

Mikaël Berthelot et Issouf Traoré[1]

INTRODUCTION

Le travail à temps partiel chez les jeunes du secondaire durant leurs études est un phénomène croissant dans la société nord-américaine[2]. Les jeunes Québécois accèdent de plus en plus tôt au marché du travail, et ceux qui sont âgés de 15 à 19 ans sont presque deux fois plus nombreux en proportion à occuper un emploi pendant leurs études qu'il y a 30 ans[3]. D'ailleurs, les étudiants québécois à temps plein de ce groupe d'âge affichaient le taux d'emploi le plus élevé au Canada en 2014, soit 37,3 % (moyenne à l'échelle du pays : 32,6 %)[4]. Si ce taux a augmenté dans les 10 dernières années au Québec, c'est la tendance inverse qui est observée dans le reste du Canada.

Les jeunes consacrent aussi davantage d'heures à leur emploi durant les mois d'études qu'auparavant. Parmi les étudiants à temps plein, l'augmentation de la proportion de ceux travaillant 15 heures et plus par semaine est particulièrement marquée chez les 15 à 19 ans, celle-ci étant passée de 35 % au cours des années 1980 à 45 % pendant les années 2000. En outre, environ 7 % des étudiants à temps plein de ce groupe d'âge travaillaient 25 heures et plus par semaine durant les mois d'étude au cours de cette dernière décennie. Si les filles ont un taux d'emploi plus élevé, les garçons effectuent un plus grand nombre d'heures par semaine[5].

Les jeunes travaillent notamment pour acquérir davantage d'autonomie financière, acheter des biens et s'adonner à leurs loisirs. Cependant, les préoccupations concernant l'incidence du travail sur la persévérance et la réussite scolaire ont contribué à faire de la conciliation études-travail un champ de recherche de plus en plus ciblé[6]. Le fait de cumuler travail et études peut être associé à un plus grand risque de décrochage scolaire, surtout lorsque le nombre d'heures travaillées par semaine est considéré[7]. Cet enjeu est encore plus d'actualité au Québec puisque le taux de décrochage, bien qu'à la baisse, reste élevé, particulièrement chez les garçons. Soulignons, d'ailleurs, que ceux-ci sont plus à risque de décrochage scolaire lorsqu'ils travaillent 16 heures ou plus par semaine[8].

1. Les auteurs tiennent à remercier Ghyslaine Neill et Monique Bordeleau pour leurs commentaires.

2. M. DUMONT (2007), « Le travail à temps partiel durant les études chez les élèves du secondaire : impacts sur leur adaptation scolaire et psychosociale », *Éducation et francophonie*, vol. 35, n° 1, p. 161-181.

3. L. LABERGE, É. LEDOUX, J. AUCLAIR et M. GAUDREAULT (2014), *Jeunes du secondaire et du collégial qui cumulent études et travail. Une enquête sur les conditions d'exercice du travail et la SST*, Montréal, Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail, 57 p.

4. STATISTIQUE CANADA (2014), *Enquête sur la population active*.

5. M.-A. GAUTHIER, et M.-P. LABRIE (2013), « Conciliation études-travail : les étudiants québécois s'investissent davantage dans un emploi rémunéré pendant leurs études que l'ensemble de leurs homologues canadiens », *Données sociodémographiques en bref*, Institut de la statistique du Québec, vol. 17, n° 2, p. 1-5.

6. D. PELLETIER (1994), « Le travail des adolescents : porte d'entrée ou cul-de-sac ? », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 7, n° 1, p. 177-194.

7. T. BUSHNIK (2003), *Étudier, travailler et décrocher : relation entre le travail pendant les études secondaires et le décrochage scolaire*, Ottawa, Statistique Canada, n° 81-595-MIF au catalogue, 39 p.

8. L. A. PICA, N. PLANTE et I. TRAORÉ (2014), « Décrochage scolaire chez les élèves du secondaire du Québec, santé physique et mentale et adaptation sociale : une analyse des principaux facteurs associés », *Zoom santé*, Institut de la statistique du Québec, n° 46, 19 p.

Le fait d'avoir un travail rémunéré pendant l'année scolaire peut aussi avoir des conséquences non négligeables sur la santé physique et mentale ainsi que sur les habitudes de vie des jeunes du secondaire. Il semble cependant y avoir un seuil quant au nombre d'heures travaillées à partir duquel les effets sur la santé sont plus importants. Des études situent ce seuil à 15 ou 20 heures par semaine, bien qu'il n'y ait pas de consensus quant à un nombre d'heures de travail critique[9].

Ainsi, le fait d'avoir un travail rémunéré pendant les études peut se combiner à une perception plus négative de son état de santé en général, à un niveau élevé de détresse psychologique, à des signes de fatigue plus importants et à une durée de sommeil nocturne plus courte[10]. L'augmentation de la prévalence des comportements à risque chez les jeunes ayant un emploi rémunéré en fonction du nombre d'heures travaillées est rapportée dans plusieurs études. Par exemple, comparativement aux jeunes qui n'ont pas d'emploi, les jeunes travaillant plus de 20 heures par semaine durant l'année scolaire font un usage plus grand de la cigarette et de l'alcool[11], adoptent davantage des comportements délinquants ou font moins preuve d'engagement scolaire[12]. Il a aussi été observé que plus le nombre d'heures travaillées pendant l'année scolaire est important, plus les jeunes sont susceptibles de consommer de l'alcool, du tabac et de la drogue quel que soit leur sexe, leur groupe racial, leur statut socioéconomique et leurs habiletés scolaires[13]. Un lien a également été établi entre le stress lié au travail chez les adolescents et la consommation problématique d'alcool[14]. Enfin, des habitudes alimentaires moins saines, une diminution de l'activité physique[15], des niveaux élevés de stress et d'anxiété et un plus grand risque de subir des blessures au travail sont aussi associés à un nombre important d'heures de travail[16].

Ces effets néfastes du travail peuvent être atténués par le fait d'avoir de bonnes conditions d'emploi[17], et peuvent varier d'un jeune à l'autre en fonction des caractéristiques individuelles des jeunes, du soutien social dont ils bénéficient, de leurs aspirations et de leur motivation scolaire.

Plusieurs recherches relèvent néanmoins des effets bénéfiques au fait d'avoir un travail pendant les études secondaires. Celui-ci permet notamment aux jeunes de développer une connaissance du monde du travail, de trouver des emplois de meilleure qualité à l'âge adulte et de se sentir valorisés, et ce, tout en apprenant à mieux gérer le temps qu'implique une conciliation études-travail[18,19]. Toutefois, afin que le travail n'ait pas d'incidence négative sur la santé, il ne doit pas interférer avec d'autres sphères importantes de la vie des adolescents (particulièrement les activités sociales), il doit être modéré quant au nombre d'heures par semaine et un juste équilibre doit être trouvé entre l'école et le travail[20].

Par ailleurs, les problèmes de santé mentale sont de plus en plus fréquents chez les jeunes, et prédominent chez les filles[21]. Il est reconnu que les troubles de santé mentale à l'adolescence sont associés à de moins bons résultats scolaires, à des problèmes de toxicomanie et à des comportements violents[22].

L'*Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011* (EQSJS)[23] a permis de mesurer le niveau de détresse psychologique, laquelle se caractérise par la fréquence d'un ensemble de symptômes affectifs, de même que la prévalence de plusieurs troubles mentaux, dont l'anxiété et la dépression, chez les jeunes du secondaire. La présente publication a pour

9. INSTANCES RÉGIONALES DE CONCERTATION SUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DU QUÉBEC (2013), *Savoir concilier études et travail*, [En ligne]. [www.perseverancescolaire.com/wp-content/uploads/2013/06/CTREQ-Conciliation-%C3%A9tudes-travail-Doc-6-pages-08-04-WEB.pdf] (Consulté le 1er février 2016).
10. L. LABERGE, É. LEDOUX, J. AUCLAIR et M. GAUDREAULT, *op. cit.*
11. S. KINGSTON, et A. ROSE (2015), "Do the effects of adolescent employment differ by employment intensity and neighborhood context?", *American journal of community psychology*, vol. 55, nos 1-2, p. 37-47.
12. K. C. MONAHAN, J. M. LEE et L. STEINBERG (2011), "Revisiting the impact of part time work on adolescent adjustment: Distinguishing between selection and socialization using propensity score matching", *Child development*, vol. 82, nº 1, p. 96-112.
13. H. MARSH, et S. KLEITMAN (2005), "Consequences of employment during high school: Character building, subversion of academic goals, or a threshold?", *American Educational Research Journal*, vol. 42, nº 2, p. 331-369; cité dans ASSOCIATION FOR SUPERVISION AND CURRICULUM DEVELOPMENT (2005), "The Effect of Employment on Student Outcomes in High School and Beyond", *ResearchBrief*, vol. 3, nº 14.
14. X. C. LIU, K. M. KEYES et G. LI (2014), "Work stress and alcohol consumption among adolescents: moderation by family and peer influences", *BMC public health*, vol. 14, nº 1303, 7 p.
15. INSTANCES RÉGIONALES DE CONCERTATION SUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DU QUÉBEC, *op. cit.*
16. L. LABERGE, É. LEDOUX, J. AUCLAIR et M. GAUDREAULT, *op. cit.*
17. J. BARLING, K. A. ROGERS et E. K. KELLOWAY (1995), "Some effects of teenagers' part time employment: the quantity and quality of work make the difference", *Journal of organizational behavior*, vol. 16, p. 143-154.
18. H. R. GREVE, et M.-D. L. SEIDEL (2014), "Adolescent Experiences and Adult Work Outcomes: Connections and Causes", *Research in the Sociology of Work*, vol. 25, p. 1-10.
19. M. HOUSHMAND, M.-D. L. SEIDEL et D. G. MA (2014), "Beneficial "child labor": the impact of adolescent work on future professional outcomes", *Adolescent Experiences and Adult Work Outcomes: Connections and Causes, Research in the Sociology of Work*, vol. 25, p. 191-220.
20. J. T. MORTIMER (2010), "The benefits and risks of adolescent employment", *The prevention researcher*, vol. 17, nº 2, p. 8-11.
21. L. A. PICA, I. TRAORÉ, H. CAMIRAND, P. LAPRISE, F. BERNÉCHE, M. BERTHELOT, N. PLANTE et autres (2013), *L'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011. Le visage des jeunes d'aujourd'hui : leur santé mentale et leur adaptation sociale*, Québec, Institut de la statistique du Québec, tome 2, 141 p.
22. ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS) (2012), *Adolescent mental health*, Genève, WHO Press, 50 p.
23. Pour des détails sur l'enquête, voir l'encadré à la dernière page.

objectif de voir s'il y a un lien entre le travail rémunéré et ces trois composantes de la santé mentale chez les élèves du secondaire et de déterminer les facteurs associés à ces composantes.

Nous présentons, dans un premier temps, un bref portrait de la situation d'emploi des jeunes du secondaire selon le sexe, le niveau scolaire, certaines caractéristiques sociodémographiques et le nombre d'heures de travail par semaine durant l'année scolaire. Ensuite, nous cherchons à vérifier s'il existe un seuil d'heures travaillées au-delà duquel les effets du travail sur la santé mentale sont plus délétères. Enfin, cette étude montre quels sont les liens entre le travail rémunéré, d'une part, et un niveau de détresse psychologique élevé, les troubles anxieux ou les troubles dépressifs diagnostiqués, d'autre part, en prenant en compte simultanément le nombre d'heures travaillées, certaines caractéristiques individuelles des élèves et le contexte familial dans lequel ceux-ci évoluent. Soulignons ici que même si les recherches s'intéressent généralement aux étudiants de 15 ans et plus, la présente étude permet aussi de poser un regard sur le travail des 12-14 ans[24], et s'inscrit dans un contexte où les jeunes commencent à travailler de plus en plus tôt[25].

RÉSULTATS

Statut d'emploi des jeunes du secondaire

Selon les données de l'EQSJS, 43 % des élèves du secondaire avaient un emploi (rémunéré ou non rémunéré) pendant l'année scolaire 2010-2011[26]. Si l'on considère seulement les jeunes ayant un emploi rémunéré (qu'il soit combiné ou non à un emploi non rémunéré), la proportion s'élève à 38 % (tableau 1). Le fait d'avoir un travail rémunéré est plus courant chez les filles que chez les garçons (43 % c. 34 %). D'autre part, la proportion des jeunes ayant un emploi rémunéré pendant les mois d'études augmente avec le niveau scolaire, passant de 31 % en 1re secondaire à 53 % en 5e secondaire.

Le statut d'emploi des élèves du secondaire varie en fonction de leur situation familiale, du statut d'emploi de leurs parents et du lieu de naissance de ces derniers. Ainsi, les jeunes faisant partie d'une famille biparentale ou reconstituée, ou qui sont en garde partagée, sont proportionnellement plus nombreux à avoir un emploi rémunéré que ceux qui vivent dans une famille monoparentale. Les jeunes dont les deux parents ont un emploi ou dont les deux parents sont nés au Canada sont aussi plus susceptibles d'avoir un travail rémunéré pendant leurs études. Par contre, on n'observe pas de différence significative selon le niveau de scolarité des parents.

Tableau 1
Statut d'emploi durant l'année scolaire selon certaines caractéristiques sociodémographiques, élèves du secondaire, Québec, 2010-2011

	Avec emploi rémunéré	Sans emploi rémunéré[1]
	%	
Total	**38,4**	**61,6**
Sexe		
Garçons	34,3 [a]	65,7 [a]
Filles	42,6 [a]	57,4 [a]
Niveau scolaire		
1re secondaire	31,0 [a,b]	69,0 [a,b]
2e secondaire	34,2 [a]	65,8 [a]
3e secondaire	35,4 [b]	64,6 [b]
4e secondaire	41,2 [a,b]	58,8 [a,b]
5e secondaire	52,6 [a,b]	47,4 [a,b]
Situation familiale		
Biparentale, Reconstituée et Garde partagée	39,2 [a,b]	60,8 [a,b]
Monoparentale	34,5 [a]	65,5 [a]
Autres	31,5 [b]	68,5 [b]
Plus haut niveau de scolarité des parents		
Inférieur au diplôme d'études secondaires ou DES	38,3	61,7
Études collégiales ou études universitaires	39,3	60,7
Statut d'emploi des parents		
Deux parents en emploi	40,5 [a]	59,5 [a]
Un parent en emploi	33,4 [a]	66,6 [a]
Aucun parent en emploi	28,0 [a]	72,0 [a]
Lieu de naissance des parents		
Deux parents nés au Canada	43,5 [a]	56,5 [a]
Un seul ou Aucun parent né au Canada	25,0 [a]	75,0 [a]

a, b : Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions d'une même colonne au seuil de 0,05.

1. Emploi familial (non rémunéré) ou aucun emploi.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011*.

24. Les analyses de cette publication prennent en compte le niveau scolaire et non l'âge. La catégorie des 12-14 ans correspond approximativement aux trois premiers niveaux du secondaire.

25. La Commission des normes du travail n'établit pas d'âge minimum pour travailler au Québec. Cependant, quand un employeur souhaite faire travailler un enfant de moins de 14 ans, il doit obtenir l'autorisation écrite d'un de ses parents ou de son tuteur.

26. L. A. PICA, I. TRAORÉ, F. BERNÈCHE, P. LAPRISE, L. CAZALE, H. CAMIRAND, M. BERTHELOT, N. PLANTE et autres (2012), *L'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011. Le visage des jeunes d'aujourd'hui : leur santé physique et leurs habitudes de vie*, Québec, Institut de la statistique du Québec, tome 1, 258 p.

STATUT D'EMPLOI DES ÉLÈVES DU SECONDAIRE PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE

Deux questions ont permis d'établir si l'élève avait un emploi rémunéré, un emploi non rémunéré ou les deux, ou aucun emploi durant l'année scolaire :

« Actuellement, as-tu un travail payé (emploi rémunéré) ? »
Inclus le travail qui consiste à garder des enfants ou à faire de petits travaux d'entretien

« Actuellement, travailles-tu sans salaire pour l'entreprise familiale ? »
Par exemple, à la ferme familiale, au dépanneur, à la clinique ou au bureau à la maison

Aux fins des analyses de cette publication, les jeunes ayant un emploi non rémunéré (entreprise familiale) ont été regroupés avec ceux n'ayant pas d'emploi.

CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

Situation familiale

Les données sur la situation familiale proviennent d'une question posée à tous les élèves dès le début du questionnaire, soit : « Avec qui vis-tu habituellement ? ». Dans l'EQSJS, la situation familiale comprend cinq catégories. Ainsi, les élèves vivant avec leurs deux parents biologiques ou adoptifs sont classés dans la catégorie « famille biparentale » ; ceux qui vivent avec leur mère ou leur père et son ou sa partenaire se retrouvent dans la catégorie « famille reconstituée » ; ceux qui vivent avec leur mère ou leur père seulement font partie de la catégorie « famille monoparentale » ; ceux qui vivent autant chez leur mère que chez leur père se classent dans la catégorie « garde partagée » ; ceux qui vivent d'autres situations (tutorat ; famille ou foyer d'accueil ; colocation, vivant seul, etc.) se retrouvent dans la catégorie « autres ». Aux fins des analyses de la présente publication, les catégories « biparentale », « reconstituée » et « garde partagée » ont été regroupées.

Plus haut niveau de scolarité des parents

Le plus haut niveau de scolarité des parents est défini comme le plus élevé des deux niveaux de scolarité atteints par les parents de l'élève ou, s'il y a lieu, le niveau déclaré par l'élève ayant un seul parent. L'information a été recueillie à partir de deux questions posées à tous les élèves, la première se rapportant au plus haut niveau scolaire atteint par la mère (ou l'adulte féminin responsable de l'élève) et la seconde, à celui atteint par le père (ou l'adulte masculin responsable de l'élève). Les choix de réponse proposés sont les suivants : primaire ; secondaire, études non complétées ; secondaire, études complétées ; collège (cégep, école de métiers, collège commercial ou autre) ; université. Pour les analyses de cette publication, les choix de réponse ont été regroupés en deux catégories, soit « études primaires ou secondaires » et « études collégiales ou universitaires ».

Statut d'emploi des parents

L'information sur le statut d'emploi des parents a été obtenue en posant à l'élève une question sur l'occupation principale de sa mère (ou de l'adulte féminin responsable) et une autre sur celle de son père (ou de l'adulte masculin responsable). Les renseignements recueillis ont été traités de façon à obtenir les catégories suivantes pour l'analyse : deux parents en emploi ; un seul parent en emploi ; aucun parent en emploi.

Lieu de naissance des parents

Le lieu de naissance des parents a été établi à partir des deux questions suivantes : « Où ton père biologique est-il né ? » ; « Où ta mère biologique est-elle née ? ». Les choix de réponse sont les suivants : 1) au Québec, 2) dans une autre province ou territoire du Canada, 3) à l'extérieur du Canada. Trois catégories ont été constituées : deux parents nés au Canada ; un seul parent né au Canada ; aucun parent né au Canada. Aux fins des analyses de la présente publication, les deux dernières catégories ont été regroupées.

Nombre d'heures de travail par semaine[27]

La grande majorité (71 %) des jeunes qui ont un emploi rémunéré travaillent moins de 11 heures par semaine (tableau 2). Environ 14 % consacrent de 11 à 15 heures à leur emploi, et 15 %, 16 heures ou plus. Les filles, plus nombreuses à travailler que les garçons, le font toutefois moins intensivement qu'eux : 75 % d'entre elles accordent moins de 11 heures par semaine à leur emploi, comparativement à 66 % des garçons. À l'opposé, ceux-ci sont plus enclins à travailler un plus grand nombre d'heures par semaine : 19 % des garçons travaillent 16 heures ou plus par rapport à 12 % chez les filles.

L'intensité du travail s'accroît avec le niveau scolaire. Alors que 89 % des élèves de 1re secondaire qui ont un emploi rémunéré travaillent moins de 11 heures par semaine, la proportion chute à 46 % en 5e secondaire. À l'inverse, seulement 5 % des élèves de 1re secondaire passent 16 heures ou plus à travailler comparativement à 28 % en 5e secondaire. Ainsi, plus de la moitié des élèves (54 %) de ce dernier niveau qui travaillent le font de manière assez intensive, soit 11 heures ou plus chaque semaine.

NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES PAR SEMAINE

Trois questions ont permis d'établir le nombre d'heures travaillées par semaine selon les trois modalités d'occupation d'un emploi :

« Combien d'heures travailles-tu généralement, chaque semaine, pour de l'argent ? » ou « pour l'entreprise familiale ? » ou « pour de l'argent et pour l'entreprise familiale ? »

Les choix de réponse, établis en fonction de seuils retenus dans d'autres recherches, sont les suivants : moins de 6 heures, de 6 à 10 heures, de 11 à 15 heures, de 16 à 20 heures, 21 heures et plus par semaine. Aux fins des analyses de cette publication, ces choix de réponse ont été regroupés en trois catégories : moins de 11 heures, de 11 à 15 heures, 16 heures et plus par semaine. Seul le nombre d'heures de travail rémunéré est pris en considération. À des fins de comparaison, une catégorie « 0 heure » a été créée et comprend les élèves qui ont un travail non rémunéré et ceux qui n'ont pas d'emploi.

Tableau 2
Nombre d'heures travaillées par semaine durant l'année scolaire selon le sexe et le niveau scolaire, élèves du secondaire avec emploi rémunéré, Québec, 2010-2011

	Moins de 6 heures	6 à 10 heures	11 à 15 heures	16 à 20 heures	21 heures et plus
			%		
Total	**49,7**	**21,1**	**14,3**	**10,0**	**4,9**
Sexe					
Garçons	44,4[a]	21,2	15,6[a]	11,7[a]	7,0[a]
Filles	54,1[b]	20,9	13,2[b]	8,6[b]	3,2[b]
Niveau scolaire					
1re secondaire	71,6[a]	17,4[a,b,c]	6,0[a]	2,7[a]	2,3[a,b]
2e secondaire	66,0[a]	21,7[a]	5,8[b]	2,8[b]	3,7[a]
3e secondaire	57,3[a]	19,8[b,c]	10,8[a,b]	7,5[a,b]	4,7[b]
4e secondaire	41,5[a]	22,8[b]	17,7[a,b]	12,8[a,b]	5,3[a]
5e secondaire	23,1[a]	22,6[c]	26,6[a,b]	20,2[a,b]	7,5[a,b]

a, b, c : Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions d'une même colonne au seuil de 0,05.
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011*.

27. Le nombre d'heures de travail prend aussi en compte les heures de travail non rémunérées des jeunes qui cumulent à la fois un emploi rémunéré et un emploi non rémunéré, soit 4,7 % des élèves (L. A. PICA, I. TRAORÉ, F. BERNÉCHE, P. LAPRISE, L. CAZALE, H. CAMIRAND, M. BERTHELOT, N. PLANTE et autres, *op. cit.*). Les questions posées ne permettaient pas, en effet, de rapporter le nombre d'heures réalisées pour chacun des deux types d'emploi. Cependant, le biais lié au fait de considérer également le nombre d'heures de travail non rémunérées est minime, étant donné la faible proportion des jeunes qui combinent les deux types d'emploi.

La détresse psychologique, l'anxiété et la dépression chez les jeunes du secondaire

Les données de l'EQSJS montrent que les filles sont, en proportion, plus nombreuses que les garçons à se situer à un niveau élevé de détresse psychologique (28 % c. 14 %) (tableau 3). Un tel niveau de détresse est aussi plus présent chez les élèves de 4e et de 5e secondaire. D'autre part, environ 9 % des élèves du secondaire rapportent un trouble d'anxiété diagnostiqué par un médecin, et 4,9 % ont reçu un diagnostic de dépression. Les problèmes d'anxiété et de dépression sont également plus souvent observés chez les filles que chez les garçons, et chez les élèves de 4e et de 5e secondaire par rapport aux élèves des autres niveaux regroupés. Le fait d'avoir un emploi rémunéré pendant les études a-t-il un effet délétère sur la santé mentale des jeunes du secondaire ?

Tableau 3
Niveau élevé de détresse psychologique, anxiété diagnostiquée et dépression diagnostiquée selon le sexe et le niveau scolaire, élèves du secondaire, Québec, 2010-2011

	Niveau élevé de détresse psychologique	Anxiété diagnostiquée	Dépression diagnostiquée
	%		
Total	**20,8**	**8,6**	**4,9**
Sexe			
Garçons	13,6[a]	6,2[a]	3,9[a]
Filles	28,2[a]	11,0[a]	5,9[a]
Niveau scolaire			
1re, 2e et 3e secondaire	19,3[a]	7,8[a]	4,5[a]
4e et 5e secondaire	23,4[a]	9,9[a]	5,6[a]

a : Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions d'une même colonne au seuil de 0,05.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011*.

INDICATEURS DE SANTÉ MENTALE

Indice de détresse psychologique

Cet indice (IDPESQ-14) est basé sur 14 questions mesurant la fréquence des symptômes liés à la dépression, à l'anxiété, à l'irritabilité et aux troubles cognitifs, au cours de la semaine précédant l'enquête[1].

Les catégories de l'échelle de détresse psychologique sont les suivantes : « niveau faible », « niveau moyen » et « niveau élevé ». Dans la présente publication, l'accent est mis sur le niveau élevé de détresse psychologique. Il faut noter que l'utilisation d'un indice de détresse psychologique ne permet pas de mesurer la prévalence de cette dernière ni la prévalence des personnes ayant des troubles mentaux spécifiques.

Anxiété et dépression

Les diagnostics d'anxiété et de dépression sont mesurés à partir de la question suivante :

Est-ce que tu souffres de l'un ou l'autre des problèmes de santé suivants confirmés par un médecin ou un spécialiste de la santé ? (oui, non)

1. Trouble de l'attention avec ou sans hyperactivité
2. Anxiété
3. Dépression
4. Trouble alimentaire (anorexie, boulimie)

L'anxiété et la dépression sont des troubles qui peuvent être présents à des degrés divers chez une personne et la confirmation par un médecin ne donne pas d'indication sur la gravité de ces troubles chez le jeune. D'autre part, comme la mesure porte sur la confirmation par un médecin, la proportion d'élèves souffrant de troubles d'anxiété ou de dépression peut être sous-estimée.

1. Pour consulter les questions et la description complète de l'indice, se référer à la page 59 du rapport suivant : L. A. PICA, I. TRAORÉ, H. CAMIRAND, P. LAPRISE, F. BERNÊCHE, M. BERTHELOT, N. PLANTE et autres, *op. cit.*

Liens entre le travail rémunéré et la détresse psychologique, l'anxiété et la dépression

La détresse psychologique, l'anxiété et la dépression sont souvent interreliées et sont donc susceptibles de se combiner. La figure 1 montre qu'environ 15 % des élèves du secondaire occupant un emploi rémunéré pendant leurs études ont un niveau élevé de détresse psychologique, mais ne rapportent pas de diagnostic d'anxiété ni de dépression[28], 3,3 % font de l'anxiété seulement et 0,8 % ont reçu un diagnostic de dépression seulement. La combinaison anxiété et détresse psychologique concerne environ 2,7 % des élèves. Enfin, 1,7 % des jeunes ayant un travail rémunéré cumulent à la fois anxiété, dépression et détresse psychologique de niveau élevé.

Selon le nombre d'heures travaillées et le sexe

Les résultats présentés dans ce bulletin corroborent ceux d'autres études montrant qu'un nombre élevé d'heures de travail hebdomadaire est négativement associé à la santé mentale des élèves du secondaire. En effet, la proportion des jeunes présentant un niveau élevé de détresse psychologique est plus grande chez ceux qui travaillent 16 heures et plus par semaine (27 %) que chez ceux travaillant moins de 11 heures (20 %) ou qui n'ont pas d'emploi rémunéré (20 %) (figure 2). Ce constat est fait autant chez les garçons que chez les filles ; cependant, il est plus marqué chez ces dernières : 26 % d'entre elles se situent à un niveau élevé de détresse psychologique quand elles travaillent moins de 11 heures par semaine contre 39 % parmi celles travaillant 16 heures et plus.

Figure 1

Combinaison du niveau élevé de détresse psychologique, de l'anxiété diagnostiquée et de la dépression diagnostiquée, élèves du secondaire avec emploi rémunéré durant l'année scolaire, Québec, 2010-2011

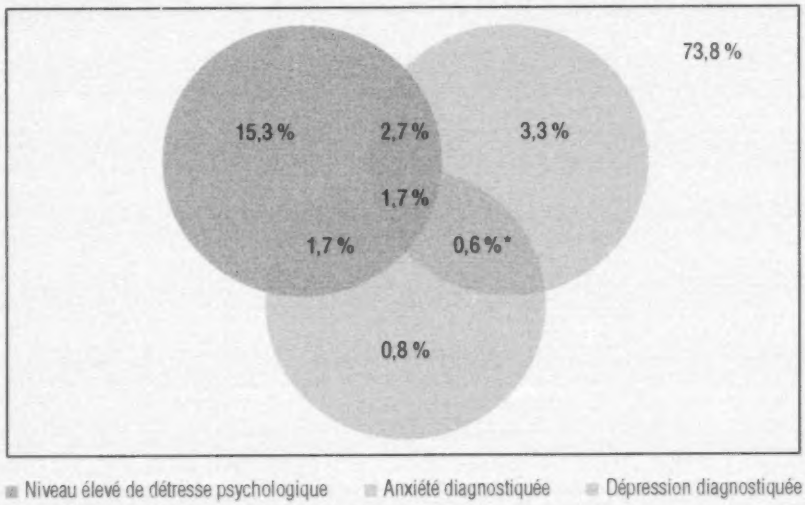

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011*.

Figure 2

Niveau élevé de détresse psychologique selon le nombre d'heures de travail rémunérées durant l'année scolaire et le sexe, élèves du secondaire, Québec, 2010-2011

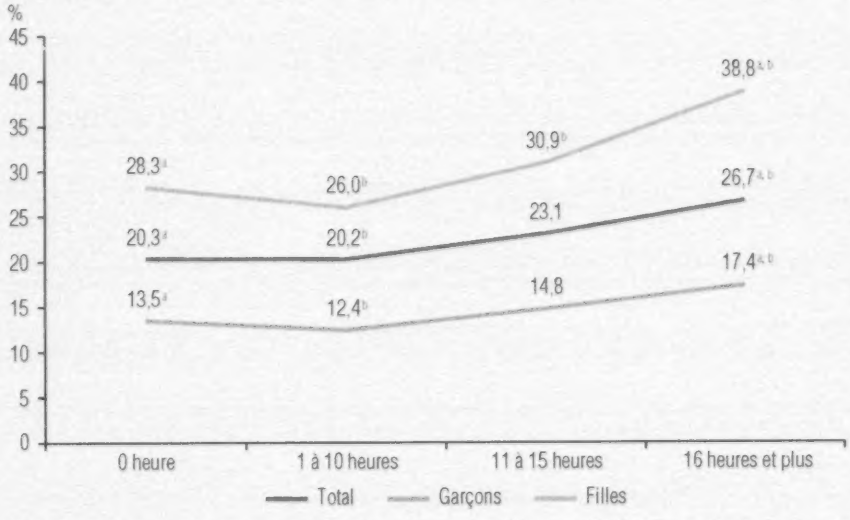

a, b : Pour une population donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions du nombre d'heures de travail rémunérées au seuil de 0,05.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011*.

28. La proportion est la même chez les élèves ayant un emploi non rémunéré (entreprise familiale) ou n'ayant pas d'emploi.

Les diagnostics d'anxiété et de dépression faits par un médecin ou un spécialiste de la santé sont aussi plus fréquents chez les jeunes qui travaillent un nombre élevé d'heures chaque semaine. Concernant l'anxiété, la proportion passe de 9 % chez les élèves du secondaire cumulant moins de 11 heures de travail par semaine à 11 % chez ceux travaillant 16 heures et plus (figure 3). La dépression est, quant à elle, diagnostiquée chez 4,4 % des jeunes qui cumulent moins de 11 heures de travail, mais chez 7 % de ceux travaillant 16 heures et plus (figure 4). Ces constats pour l'anxiété et la dépression concernent à la fois les filles et les garçons.

Pour l'une ou l'autre des trois composantes de la santé mentale, on note une augmentation significative à partir de 11 heures de travail hebdomadaire chez les filles, et à partir de 16 heures chez les garçons. Il semble donc, d'après les données de l'EQSJS, que le seuil du nombre d'heures à partir duquel le travail rémunéré pendant les études a une incidence négative sur la santé mentale diffère selon le sexe et qu'il est plus élevé chez les garçons. Par ailleurs, pour les trois indicateurs, on n'observe pas de différence entre les jeunes qui ne travaillent pas et ceux qui travaillent moins de 11 heures.

Figure 3

Anxiété diagnostiquée selon le nombre d'heures de travail rémunérées durant l'année scolaire et le sexe, élèves du secondaire, Québec, 2010-2011

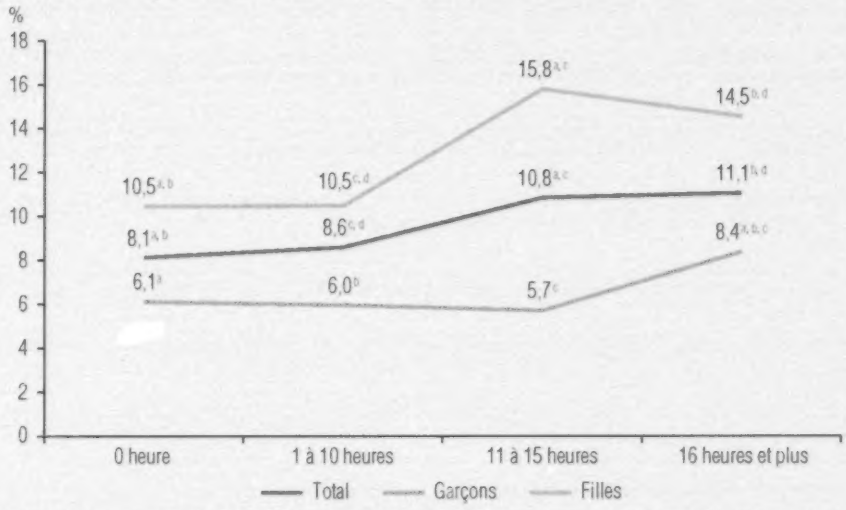

a, b, c, d : Pour une population donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions du nombre d'heures de travail rémunérées au seuil de 0,05.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011*.

Figure 4

Dépression diagnostiquée selon le nombre d'heures de travail rémunérées durant l'année scolaire et le sexe, élèves du secondaire, Québec, 2010-2011

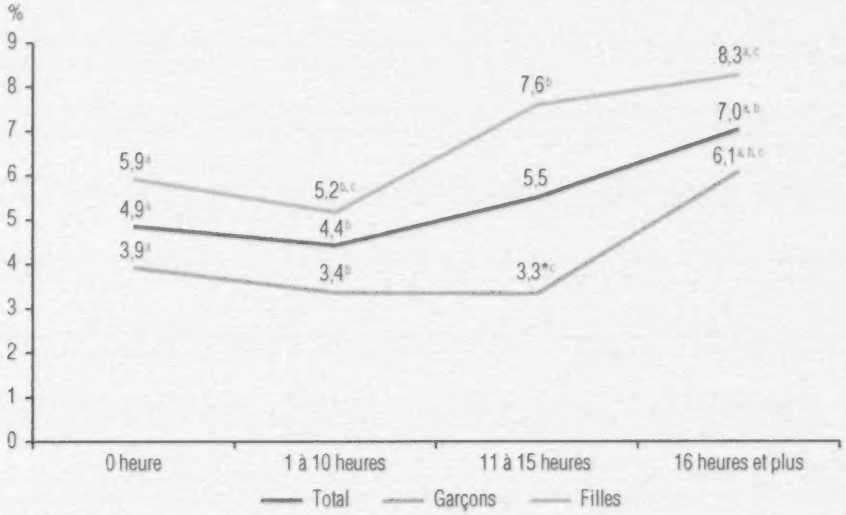

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

a, b, c : Pour une population donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions du nombre d'heures de travail rémunérées au seuil de 0,05.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011*.

Selon le nombre d'heures travaillées et le niveau scolaire

En ce qui a trait au niveau scolaire, on ne note pas de différence significative selon le nombre d'heures travaillées pour l'ensemble des élèves de la 1re à la 3e secondaire concernant la détresse psychologique élevée (tableau 4). Cependant, plus le nombre d'heures de travail hebdomadaire est important, plus les élèves de 4e et de 5e secondaire sont susceptibles d'avoir un niveau élevé de détresse psychologique, la proportion atteignant 28 % chez ceux qui travaillent 16 heures et plus. On constate, par ailleurs, que les jeunes de 4e et de 5e secondaire n'ayant pas d'emploi rémunéré pendant leurs études sont proportionnellement plus nombreux à afficher un niveau élevé de détresse psychologique que ceux travaillant moins de 11 heures (24 % c. 21 %).

La prévalence de l'anxiété chez l'ensemble des élèves de 1re, 2e et 3e secondaire ne varie pas significativement selon le nombre d'heures travaillées, mais les données révèlent que les jeunes n'occupant pas d'emploi rémunéré sont moins nombreux, toutes proportions gardées, à avoir reçu un diagnostic d'anxiété que ceux qui travaillent. En 4e et 5e secondaire, la proportion des élèves avec un tel diagnostic est un peu plus élevée chez ceux cumulant 11 à 15 heures de travail rémunéré par semaine (11 %) et 16 heures et plus (11 %) que chez ceux travaillant moins de 11 heures (9 %). Toutefois, dans l'ensemble, les élèves de 4e et de 5e secondaire qui travaillent pendant leurs études ne rapportent pas plus de problèmes d'anxiété que ceux qui n'ont pas d'emploi rémunéré.

En ce qui concerne la dépression, on a vu que les élèves du secondaire qui travaillent 16 heures et plus par semaine sont plus susceptibles de recevoir un diagnostic que ceux travaillant moins de 11 heures. Plus spécifiquement, chez les élèves de la 1re à la 3e secondaire, la proportion passe de 4,2 % à 8 %, et chez ceux de 4e et de 5e secondaire, de 4,8 % à 7 %. Par ailleurs, aucune différence n'est observée pour les trois premiers niveaux du secondaire entre les élèves qui travaillent moins de 11 heures par semaine et ceux qui n'occupent pas d'emploi rémunéré quant à la prévalence de la dépression, tandis que celle-ci est plus élevée chez les élèves de 4e et de 5e secondaire qui ne travaillent pas que chez ceux travaillant moins de 11 heures par semaine (6 % c. 4,8 %).

Ainsi, de manière générale, il semble que le nombre d'heures travaillées sur une base hebdomadaire est davantage déterminant chez les élèves de 4e et de 5e secondaire, du moins en ce qui a trait à la détresse psychologique et à l'anxiété. On remarque aussi que les élèves de ces niveaux qui n'ont pas d'emploi rémunéré sont plus sujets à rapporter des problèmes de santé mentale que ceux qui travaillent un petit nombre d'heures.

Tableau 4
Niveau élevé de détresse psychologique, anxiété diagnostiquée et dépression diagnostiquée selon le nombre d'heures de travail rémunérées par semaine durant l'année scolaire et le niveau scolaire, élèves du secondaire, Québec, 2010-2011

	Niveau élevé de détresse psychologique	Anxiété diagnostiquée	Dépression diagnostiquée
	%		
Niveau scolaire			
1re, 2e et 3e secondaire	**19,3**	**7,8**	**4,5**
0 heure	18,8	7,3 a,b,c	4,4 a,b
1 à 10 heures	20,0	8,4 a	4,2 c,d
11 à 15 heures	20,9	9,9 b	7,0 * a,c
16 heures et plus	22,6	10,6 c	8,1 b,d
4e et 5e secondaire	**23,4**	**9,9**	**5,5**
0 heure	23,6 a	9,8	5,8 a
1 à 10 heures	20,7 a	8,9 a,b	4,8 a,b
11 à 15 heures	24,0	11,2 a	4,9 c
16 heures et plus	28,5 a	11,3 b	6,6 b,c

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

a, b, c, d : Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions d'une même colonne au seuil de 0,05.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011*.

Facteurs associés à la détresse psychologique, à l'anxiété et à la dépression

Pour identifier les principaux facteurs associés à chacun des indicateurs de santé mentale étudiés (niveau élevé de détresse psychologique, anxiété diagnostiquée et dépression diagnostiquée) chez les élèves du secondaire, des analyses multivariées ont été réalisées. Un modèle de régression logistique (logit)[29] a été construit pour chacun des indicateurs de santé mentale. Ces modèles permettent de déterminer si les probabilités pour ce qui est des indicateurs de santé mentale diffèrent selon le nombre d'heures de travail rémunérées par semaine, lorsque les caractéristiques personnelles des élèves ainsi que le contexte familial dans lequel ceux-ci vivent sont pris en compte. Nous concluons à des différences dans les probabilités lorsque le rapport de cotes (RC) est significativement différent de 1 (valeur associée à la catégorie de réfé-

29. Bien que la régression logistique binomiale permette de tenir compte simultanément de plusieurs variables associées à chacun de ces trois indicateurs, la prudence est de mise dans l'interprétation des résultats. Cette dernière doit prendre en considération le fait que les relations décrites ne sont pas nécessairement des relations de cause à effet.

rence, ici les élèves qui ne travaillent pas [*0 heure*]), c'est-à-dire quand l'intervalle de confiance (IC) à 95 % n'inclut pas la valeur 1. De plus, un rapport de cotes (RC) significativement différent de 1 indique que les élèves d'une catégorie de la variable présentent une probabilité plus forte ou plus faible que ceux de la catégorie de référence d'avoir un niveau élevé de détresse psychologique, un diagnostic d'anxiété ou un diagnostic de dépression, si par ailleurs ces élèves appartiennent tous aux mêmes catégories pour les autres variables du modèle. Ainsi, un RC supérieur à 1 révèle que les élèves de cette catégorie sont plus susceptibles de faire partie du groupe des élèves ayant un niveau élevé de détresse psychologique, un diagnostic d'anxiété ou un diagnostic de dépression que ceux de la catégorie de référence, et un RC inférieur à 1 indique qu'ils le sont moins.

Liens entre le travail rémunéré et la détresse psychologique

Les résultats présentés au tableau 5 montrent que le fait de travailler 16 heures et plus par semaine est associé à un niveau élevé de détresse psychologique, et ce, même lorsque les caractéristiques personnelles des élèves ainsi que le contexte familial dans lequel ceux-ci vivent sont considérés. Ainsi, les rapports de cotes indiquent qu'une fois les autres variables prises en compte, les élèves cumulant 16 heures et plus de travail rémunéré par semaine pendant l'année scolaire (RC = 1,52) sont plus susceptibles de présenter un niveau élevé de détresse psychologique que ceux ne travaillant pas.

Il ressort aussi que les filles (RC = 2,62) sont davantage susceptibles de se classer à un niveau élevé de détresse psychologique que les garçons. De même, les élèves de 4e et de 5e secondaire (RC = 1,24) ont une probabilité plus grande de présenter un tel niveau de détresse que ceux de 1re, 2e et 3e secondaire.

Par ailleurs, la probabilité d'appartenir au groupe des élèves ayant un niveau élevé de détresse psychologique est plus importante chez ceux qui font partie d'une famille monoparentale (RC = 1,25) ou d'un « autre » type de famille[30] (RC = 2,02) par rapport à ceux qui vivent dans une famille biparentale, une famille reconstituée ou en situation de garde partagée. Les élèves du secondaire dont les parents (ou le seul parent) ont comme plus haut niveau de scolarité un niveau inférieur au diplôme d'études secondaires (DES) ou un DES (RC = 1,19) sont également plus susceptibles de figurer dans le groupe des élèves ayant un niveau élevé de détresse psychologique que ceux dont les parents ont complété des études collégiales ou universitaires. De plus, les élèves qui n'ont aucun parent en emploi (RC = 1,51) ou un seul parent en emploi (RC = 1,19) ont une plus grande propension à présenter un niveau élevé de détresse psychologique que ceux dont les deux parents travaillent. Enfin, les élèves dont un seul parent ou aucun parent n'est né au Canada (RC = 1,20) ont une plus grande probabilité de faire partie des élèves ayant un niveau élevé de détresse psychologique que ceux dont les deux parents sont nés au Canada.

Tableau 5
Facteurs associés au niveau élevé de détresse psychologique, élèves du secondaire, Québec, 2010-2011

Facteur prédictif	Rapport de cotes[1]	IC à 95 %
Nombre d'heures de travail rémunérées par semaine		
0 heure	*1,00*	
1 à 10 heures	0,96	0,86 - 1,07
11 à 15 heures	1,14	0,94 - 1,39
16 heures et plus	1,52 †††	1,29 - 1,80
Sexe		
Garçons	*1,00*	
Filles	2,62 †††	2,39 - 2,88
Niveau scolaire		
1re, 2e et 3e secondaire	*1,00*	
4e et 5e secondaire	1,24 †††	1,13 - 1,36
Situation familiale		
Biparentale, Reconstituée et Garde partagée	*1,00*	
Monoparentale	1,25 †††	1,10 - 1,42
Autres	2,02 †††	1,35 - 3,02
Plus haut niveau de scolarité des parents		
Inférieur au diplôme d'études secondaires ou DES	1,19 ††	1,05 - 1,33
Études collégiales ou études universitaires	*1,00*	
Statut d'emploi des parents		
Deux parents en emploi	*1,00*	
Un parent en emploi	1,19 ††	1,07 - 1,34
Aucun parent en emploi	1,51 ††	1,17 - 1,95
Lieu de naissance des parents		
Deux parents nés au Canada	*1,00*	
Un seul ou Aucun parent né au Canada	1,20 ††	1,07 - 1,36

1. Pour chacun des facteurs prédictifs, la catégorie de référence est en italique. Un rapport de cotes significativement différent de 1 indique un écart relatif significatif avec la catégorie de référence. Coefficients (β) significatifs au seuil de : ††: 0,01; †††: 0,001.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011.*

30. Tutorat ; famille ou foyer d'accueil ; colocation ; vivant seul ; etc.

Liens entre le travail rémunéré et l'anxiété

Les résultats du tableau 6 montrent une interaction significative entre le nombre d'heures de travail rémunéré par semaine et le lieu de naissance des parents en ce qui a trait au diagnostic d'anxiété. L'interprétation de la relation entre le nombre d'heures de travail et l'anxiété doit nécessairement tenir compte du lieu de naissance des parents de l'élève. Ainsi, on constate que chez les élèves dont les deux parents sont nés au Canada, la probabilité de faire partie du groupe d'élèves ayant un diagnostic d'anxiété est plus élevée chez ceux qui travaillent entre 11 et 15 heures par semaine (RC = 1,43) ou 16 heures et plus (RC = 1,32) que chez ceux qui n'ont pas d'emploi rémunéré[31]. Chez les élèves dont un seul parent ou aucun parent n'est né au Canada, cette probabilité est également plus grande chez les élèves qui travaillent de 11 à 15 heures par semaine (RC = 2,61) par rapport à ceux qui n'ont pas d'emploi rémunéré.

Par ailleurs, en tenant compte simultanément de l'ensemble des variables associées au diagnostic d'anxiété, trois variables demeurent significativement associées à ce problème de santé mentale, soit le sexe, la situation familiale et le statut d'emploi des parents. En effet, les résultats montrent que les filles (RC = 1,91) sont plus enclines à avoir reçu un diagnostic d'anxiété que les garçons. Les élèves du secondaire qui font partie d'une famille monoparentale (RC = 1,58) ou d'un « autre » type de famille (RC = 1,89) sont aussi plus susceptibles de présenter un diagnostic d'anxiété que ceux vivant dans une famille biparentale, une famille reconstituée ou en situation de garde partagée. Enfin, les élèves n'ayant aucun parent en emploi (RC = 1,59) ont une plus grande probabilité d'appartenir au groupe des élèves ayant reçu un diagnostic d'anxiété que ceux dont les deux parents travaillent.

Tableau 6
Facteurs associés à l'anxiété diagnostiquée, élèves du secondaire, Québec, 2010-2011

Facteur prédictif	Rapport de cotes[1]	IC à 95 %
Nombre d'heures de travail rémunérées par semaine[2]		
Deux parents nés au Canada		
0 heure	*1,00*	
1 à 10 heures	0,86	0,73 - 1,02
11 à 15 heures	1,43 ††	1,10 - 1,85
16 heures et plus	1,32 †	1,00 - 1,72
Un seul ou Aucun parent né au Canada		
0 heure	*1,00*	
1 à 10 heures	1,36	0,89 - 2,08
11 à 15 heures	2,61 ††	1,35 - 5,05
16 heures et plus	0,47	0,14 - 1,60
Sexe		
Garçons	*1,00*	
Filles	1,91 †††	1,66 - 2,20
Situation familiale		
Biparentale, Reconstituée et Garde partagée	*1,00*	
Monoparentale	1,58 †††	1,32 - 1,88
Autres	1,89 †	1,16 - 3,09
Statut d'emploi des parents		
Deux parents en emploi	*1,00*	
Un parent en emploi	1,13	0,97 - 1,31
Aucun parent en emploi	1,59 ††	1,12 - 2,25

1. Pour chacun des facteurs prédictifs, la catégorie de référence est en italique. Un rapport de cotes significativement différent de 1 indique un écart relatif significatif avec la catégorie de référence. Coefficients (β) significatifs au seuil de : † : 0,05 ; †† : 0,01 ; ††† : 0,001.
2. Les rapports de cotes pour la comparaison des catégories du nombre d'heures de travail rémunérées par semaine doivent être interprétés au moyen du lieu de naissance des parents, étant donné l'interaction avec cette variable.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011*.

31. En raison de l'interaction entre le lieu de naissance des parents et le nombre d'heures de travail rémunéré, l'interprétation des rapports de cotes associés à celui-ci ne peut être faite sans tenir compte du lieu de naissance des parents. Ainsi, les RC sont présentés séparément pour les deux catégories du lieu de naissance des parents.

Liens entre le travail rémunéré et la dépression

Les résultats du tableau 7 révèlent une interaction significative entre le nombre d'heures de travail rémunéré par semaine et le niveau scolaire en ce qui concerne un diagnostic de dépression. Par conséquent, les RC sont présentés séparément pour les deux catégories de niveau scolaire. Ainsi, les élèves de 1re, 2e et 3e secondaire qui travaillent de 11 à 15 heures par semaine (RC = 1,73) ou 16 heures et plus (RC = 2,15) ont une plus grande probabilité de présenter un diagnostic de dépression que ceux qui n'ont pas d'emploi rémunéré. Chez les élèves de 4e et de 5e secondaire, aucune variation significative selon le nombre d'heures de travail rémunérées par semaine n'est observée.

Notons que le sexe, la situation familiale et le statut d'emploi des parents sont demeurés liés significativement au diagnostic de dépression. Ainsi, les filles (RC = 1,67) sont plus susceptibles que les garçons d'avoir reçu un diagnostic de dépression. Les élèves qui vivent dans une famille monoparentale (RC = 1,69) ou un « autre » type de famille (RC = 2,18) ont aussi une plus grande propension à faire partie du groupe des élèves ayant reçu un diagnostic de dépression que ceux qui font partie d'une famille biparentale, d'une famille reconstituée ou qui sont dans une situation de garde partagée. D'autre part, les élèves n'ayant aucun parent en emploi (RC = 2,02) ou ayant un parent en emploi (RC = 1,31) ont une probabilité plus élevée de figurer dans le groupe des élèves ayant reçu un diagnostic de dépression que ceux dont les deux parents travaillent.

Tableau 7
Facteurs associés à la dépression diagnostiquée, élèves du secondaire, Québec, 2010-2011

Facteur prédictif	Rapport de cotes[1]	IC à 95 %
Nombre d'heures de travail rémunérées par semaine[2]		
1re, 2e et 3e secondaire		
0 heure	*1,00*	
1 à 10 heures	0,91	0,76 - 1,10
11 à 15 heures	1,73 ††	1,19 - 2,51
16 heures et plus	2,15 †††	1,52 - 3,06
4e et 5e secondaire		
0 heure	*1,00*	
1 à 10 heures	0,83	0,68 - 1,00
11 à 15 heures	0,89	0,66 - 1,19
16 heures et plus	1,15	0,89 - 1,49
Sexe		
Garçons	*1,00*	
Filles	1,67 †††	1,48 - 1,88
Situation familiale		
Biparentale, Reconstituée et Garde partagée	*1,00*	
Monoparentale	1,69 †††	1,44 - 1,98
Autres	2,18 †††	1,55 - 3,08
Statut d'emploi des parents		
Deux parents en emploi	*1,00*	
Un parent en emploi	1,31 †††	1,14 - 1,51
Aucun parent en emploi	2,02 †††	1,55 - 2,64

1. Pour chacun des facteurs prédictifs, la catégorie de référence est en italique. Un rapport de cotes significativement différent de 1 indique un écart relatif significatif avec la catégorie de référence. Coefficients (β) significatifs au seuil de : †† : 0,01 ; ††† : 0,001.
2. Les rapports de cotes pour la comparaison des catégories du nombre d'heures de travail rémunérées par semaine doivent être interprétés au moyen du niveau scolaire, étant donné l'interaction avec cette variable.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011*.

CONCLUSION

Le cumul travail-études chez les élèves du secondaire est un phénomène social en constante progression depuis quelques décennies. En 2010-2011, environ deux jeunes sur cinq (38 %) ont un emploi rémunéré pendant l'année scolaire ; les filles sont proportionnellement plus nombreuses à travailler que les garçons. La proportion augmente avec le niveau scolaire : plus d'un jeune sur deux (53 %) a un emploi rémunéré en 5e secondaire. Quant à l'intensité du travail, près de 29 % des jeunes ayant un emploi rémunéré travaillent 11 heures ou plus par semaine. Si les filles participent davantage au marché du travail, elles travaillent moins d'heures en moyenne que les garçons. Enfin, le nombre d'heures travaillées croît avec le niveau scolaire alors que plus de la moitié des élèves de 5e secondaire (54 %) cumulent 11 heures ou plus de travail par semaine.

En corollaire, l'incidence du travail pendant les études sur la santé et la réussite scolaire des jeunes constitue un sujet de préoccupation chez les intervenants et dans l'opinion publique. Dans le présent bulletin, nous nous sommes intéressés aux liens entre le fait d'occuper un emploi rémunéré durant l'année scolaire et certains aspects de la santé mentale. Les résultats de cette étude permettent d'observer une augmentation significative de la proportion des élèves présentant un niveau élevé de détresse psychologique, un diagnostic d'anxiété ou un diagnostic de dépression à partir de 11 heures de travail hebdomadaire chez les filles, et à partir de 16 heures chez les garçons. Ils montrent en particulier une hausse importante de la détresse psychologique chez les filles avec l'accroissement du nombre d'heures de travail.

En ce qui concerne le niveau scolaire, on constate que plus le nombre d'heures de travail hebdomadaire effectuées par les élèves de 4e et de 5e secondaire est grand, plus ceux-ci sont susceptibles de présenter un niveau élevé de détresse psychologique, un diagnostic d'anxiété ou

un diagnostic de dépression. Cependant, les élèves de 4e et de 5e secondaire n'ayant pas d'emploi rémunéré sont davantage sujets à avoir un niveau élevé de détresse psychologique ou à rapporter un diagnostic d'anxiété ou de dépression que ceux qui travaillent un petit nombre d'heures. Les élèves qui ne travaillent pas pourraient-ils se sentir moins valorisés?

Cette étude montre également qu'une fois les variables sociodémographiques prises en compte, la probabilité d'avoir un niveau élevé de détresse psychologique est plus grande chez les élèves travaillant 16 heures ou plus par semaine. Concernant la probabilité d'avoir reçu un diagnostic de troubles liés à l'anxiété, le seuil s'établit à 11 heures ou plus par semaine. Quant à la probabilité d'avoir reçu un diagnostic de dépression, le seuil s'établit à 11 heures ou plus par semaine, mais seulement chez les élèves de 1re, 2e et 3e secondaire.

Même s'il n'existe pas de consensus quant à un seuil critique associé au nombre d'heures travaillées, les résultats de notre étude montrent qu'à partir d'un certain seuil, le travail rémunéré pendant les études peut contribuer à l'augmentation de la détresse psychologique, de la dépression et de l'anxiété chez les jeunes du secondaire, en particulier chez les filles. Bien que ce seuil puisse varier en fonction des caractéristiques individuelles et des caractéristiques de l'emploi occupé, il apparaît important de sensibiliser les jeunes, les parents et les employeurs aux effets potentiellement néfastes d'un trop grand nombre d'heures de travail parallèlement aux études, sur le plan de la santé et de la réussite scolaire, mais aussi aux risques de blessures au travail et à d'autres aspects de la vie des adolescents comme les activités sociales.

Ce bulletin a mis l'accent sur les liens entre le travail rémunéré et certains aspects de la santé mentale. Il serait toutefois pertinent d'exploiter davantage les données de l'EQSJS en s'intéressant aux liens entre le travail et les habitudes de vie des jeunes, comme la consommation de cigarettes, d'alcool et de drogue, l'activité physique et les habitudes alimentaires, ainsi qu'aux liens entre le travail et le risque de décrochage scolaire. Également, une analyse selon le type d'emploi pourrait permettre d'identifier des emplois plus à risque d'engendrer des effets négatifs sur la santé.

À propos de l'enquête

L'*Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011* (EQSJS) a comme principal objectif de dresser un portrait de la santé physique et mentale, des habitudes de vie, de l'environnement social et de l'adaptation sociale des jeunes Québécois fréquentant l'école secondaire. Elle a été menée par l'Institut de la statistique du Québec et financée par le ministère de la Santé et des Services sociaux. La population visée est composée de l'ensemble des élèves de la première à la cinquième secondaire inscrits au secteur des jeunes dans les écoles publiques et privées, francophones et anglophones du Québec. Les données ont été recueillies, à l'aide d'un questionnaire autoadministré sur miniportable, auprès de 63 196 jeunes dans 470 écoles à travers 16 régions sociosanitaires, ce qui assure une représentativité des données à l'échelle régionale. Les régions du Nunavik et des Terres-Cries-de-la-Baie-James ne sont pas couvertes par l'enquête.

Pour en savoir plus sur l'EQSJS, veuillez consulter le site Web de l'enquête : www.eqsjs.stat.gouv.qc.ca.

Ce bulletin est réalisé par la Direction des statistiques de santé en vertu du Programme de mise en valeur des données d'enquêtes de l'Institut.

Ont collaboré à la réalisation : Kate Dupont, vérification des chiffres
Direction des statistiques de santé
Nicole Descroisselles, révision linguistique
Gabrielle Tardif, mise en page
Direction des communications

Pour plus de renseignements : Mikaël Berthelot
Direction des statistiques de santé
Institut de la statistique du Québec
1200, avenue McGill College, 5e étage
Montréal (Québec) H3B 4J8

Téléphone : 514 873-4749 (poste 3107)
Télécopieur : 514 864-9919
Courriel : contactsante@stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
2e trimestre 2016
ISSN 1911-5539 (en ligne)

© Gouvernement du Québec,
Institut de la statistique du Québec, 2006

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm

Institut de la statistique Québec